



Action individuelle de recouvrement d'une créance

Par **Julien57**, le **22/01/2021** à **20:30**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un local commercial dans lequel l'entreprise occupante (EURL) est en liquidation judiciaire. Je l'ai appris par la lettre du liquidateur, mon locataire n'ayant pas pris la peine de m'en informer.

Antérieurement à cette procédure, le locataire m'était redevable d'environ 4000€ de loyers et charges impayées. Je me suis déclaré créancier auprès du liquidateur.

Le problème c'est que pour insuffisance d'actif ces sommes me seront pas restituées et en plus de cela, faute à la crise sanitaire, il n'est pas possible pour l'huissier d'organiser la vente aux enchères du mobilier.

Je me retrouve avec une double peine, mes créances sont perdues et mon local est bloqué. Que faire ? Quelles sont les possibilités pour tenter de récupérer rapidement mon local et si possible l'argent que l'on me doit ?

Je vous remercie par avance de vos réponses.